

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN

DEC2014_0199

DECISION

Objet : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049 RELATIF AU REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CRECHE FAMILIALE ET DE LA MAISON POUR TOUS DES 2 PARCS DE LA VILLE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché 2013/053 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment de l'ancienne crèche familiale et de la Maison pour tous des deux parcs, attribué au groupement d'entreprises Société A/CONCEPT (mandataire) sise 38 cours Blaise Pascal à Evry (91000) et Société SARL GRUET INGENIERIE (cotraitant) sise 183 Avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000),

VU le dossier de consultation des entreprises, et notamment le caractère alloti du marché :

- Lot n°1 : Démolition, gros œuvre, carrelage
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures, métallerie
- Lot n°3 : Cloisons, doublages, Menuiseries intérieures, faux plafonds
- Lot n°4 : Revêtements souples, peinture
- Lot n°5 : Electricité, courants forts et faibles
- Lot n°6 : Plomberie, chauffage, ventilation, équipements sanitaires

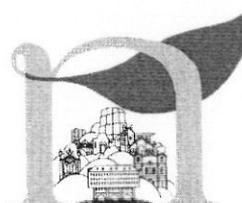
VU l'avis d'appel public à la concurrence n°14-119540 mis en ligne au BOAMP, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 1^{er} août 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville,

VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre susvisée au regard des critères de jugement des offres (prix des prestations 60 %, valeur technique 20 %, délai d'exécution 20 %),

CONSIDERANT que 26 plis ont été déposés, tous dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 03 septembre 2014 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que six offres ont été analysées pour le lot n°1, que deux offres ont été analysées pour le lot n°2, que six offres ont été analysées pour le lot n°3, que six offres ont été analysées pour le lot n°4, qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°6,

CONSIDERANT que les six offres reçues pour le lot n°5 sont en cours d'analyse,

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140924-DEC2014_0199-DE

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ 0199
portant sur la conclusion du marché public n°2014/049.

CONSIDERANT qu'une offre pour le lot n°4 ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, que dès lors cette offre a été déclarée irrégulière,

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse :

- pour le lot n°1, est la proposition de la société BATICIBLE,
- pour le lot n°2, est la proposition de la société POMMEROL,
- pour le lot n°3, est la proposition de la société L'UNION DES COMPAGNONS BATISSEURS,
- pour le lot n°4, est la proposition de la société AVM,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération «Réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs», dont la valeur ne dépasse pas 5.000.000 € H.T.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société BATICIBLE, sise 31 rue de Rosny 94120 FONTENAY SOUS BOIS, le marché public de travaux n° 2014/049-01 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs – Lot n°1 : Démolition, gros œuvre, carrelage , pour un montant de 128.000,00 € HT soit 153.600,00 € TTC.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec la Société POMMEROL, sise 1 rue Paul Gauguin ZAC les Luats 94350 VILLIERS SUR MARNE, le marché public de travaux n° 2014/049-02 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs - Lot n°2 : Menuiseries extérieures, métallerie, pour un montant de 132.649,60 € HT soit 159.179,52 € TTC.

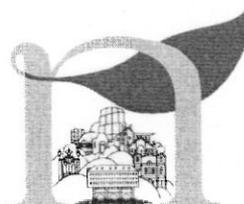
ARTICLE 3 : Il est conclu avec la Société L'UNION DES COMPAGNONS BATISSEURS, sise 24 allée Circulaire 93600 AULNAYS SOUS BOIS, le marché public de travaux n° 2014/049-03 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs - Lot n°3 : Cloisons, doublages, Menuiseries intérieures, faux plafonds, pour un montant de 173.030,28 € HT soit 207.636,34 € TTC.

ARTICLE 4 : Il est conclu avec la Société AVM, sise 101 rue du Docteur Bauer 93400 SAINT OUEN, le marché public de travaux n° 2014/049-04 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs - Lot n°4 : Revêtements souples, peinture, pour un montant de 57.079,60 € HT soit 68.495,52 € TTC.

ARTICLE 5 : La procédure relative au lot n°6 est déclarée infructueuse.

ARTICLE 6 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n° 2009-005 « restructuration de l'ancienne crèche familiale ».

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0924-DEC2014_0199-DE

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ **0199**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/049

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 9 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **24 SEP. 2014**



Le Maire,

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	25 SEP. 2014
Affiché le	25 SEP. 2014
Notifié le	
Publié le	25 SEP. 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0924-DEC2014_0199-DE